

Montréal, le 1^{er} décembre 2008

Le Très Honorable Stephen Harper,
Premier Ministre du Canada,
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa
K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

La présente vise à vous faire part de notre profond désaccord en ce qui concerne le projet d'allongement de 5 à 10 ans de la période de remboursement des déficits des caisses de retraite contenu à votre énoncé politique déposé le 27 novembre 2008 à la Chambre des Communes.

Nous comprenons que votre projet s'appliquerait uniquement à des régimes de retraite établis au sein d'instances de juridiction fédérale et qu'en conséquence, il ne concerne pas au premier chef, les associations de retraités que nous sommes. Toutefois, nous ne pouvons ignorer le fait que vous proposez un modèle d'application générale que les instances provinciales pourraient être tentées d'importer en prétextant notamment, d'une souhaitable harmonisation. Quant à nous, cette menace justifie une intervention immédiate.

Ainsi, les 3 associations de retraités que sont la FARQ, la FADOQ et l'AQDR et leurs 350 000 membres sont d'avis qu'en portant à 10 ans la période d'amortissement des déficits sans pour autant sécuriser entre temps le versement des prestations de retraite, on ne fait qu'étendre d'autant la période durant laquelle, le régime est mis en péril ou que l'employeur pourrait faire faillite avec pour conséquence, la diminution sinon la perte d'une rente que des retraités avaient mis une vie entière à constituer.

Ceci n'est pas un scénario improbable. Au Québec seulement, des centaines de retraités ont été victimes au cours des dernières années de coupures de rentes suite à la faillite de leur ex-employeur. Les retraités des *Aciers Atlas* de Sorel-Tracy, ceux de *Mine Jeffrey* d'Asbestos et plus récemment encore, ceux des *Chantiers maritimes de Lévis* ont été victimes de coupure de prestation variant de 20 à 50% en raison de la faillite de leur employeur.

Dans le contexte actuel, nous croyons que l'intervention du votre gouvernement devrait plutôt porter sur la façon de sécuriser les prestations des régimes de retraite pour éviter tout facteur pouvant les fragiliser. Nous réitérons que, tout particulièrement en période où de nombreuses industries se battent pour leur survie, le prolongement des délais de remboursement des déficits des caisses de retraite ne peut être envisagé sans une garantie du versement intégral des prestations de retraite durant la même période.

Au surplus, à défaut d'instaurer des mesures faisant primer l'objectif de solvabilité des caisses de retraite sur celui de leur capitalisation, vous enverriez un bien mauvais

message aux employeurs. En effet, il pourrait alors s'avérer plus rentable de sous financer la caisse de retraite que d'y verser en temps opportun les contributions requises à leur santé.

Nous vous prions de ne pas sous-estimer les conséquences désastreuses d'une pareille politique. En effet, il faut éviter à tout prix que le remède appliqué pour alléger le fardeau des entreprises ait pour effet pervers de s'attaquer à l'existence même des caisses de retraite que l'on cherchait à sauver en premier lieu.

Souhaitant que vous recevez la présente favorablement, veuillez agréer Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

*Fédération des associations
de retraités du Québec
(FARQ)*

Le Réseau FADOQ

*Association Québécoise de
défense des droits
des personnes retraitées et
préretraitées (AQDRR)*

Par leur mandataire spécial



*Jacques Beaudoin
Président de la FARQ
C.P.8 Succ. Rosemont,
Montréal, Qc
H1X 3B6*

Cc. Honorable Stéphane Dion chef du Parti libéral du Canada,
Honorable Gilles Duceppe chef du Bloc Québécois,
Honorable Jack Layton chef du Nouveau parti démocratique.